

**Message du Conseil communal au Conseil général
du 2 avril 2019****Octroi d'un crédit d'étude complémentaire de CHF 76'000.00 TTC pour la mise en place d'aménagements sur la route cantonale traversant les villages de La Vounaise et de Murist**

1. Introduction

Le 18 décembre 2015, l'ancienne Commune de Murist a voté un crédit de CHF 45'000.00 dans le but d'étudier la mise en place de mesures de modération de trafic sur l'ensemble de son territoire. A la demande du Service des ponts et chaussées (SPC), l'étude a été divisée en deux projets : un pour les routes communales et l'autre pour la route cantonale traversant les villages de La Vounaise et de Murist.

Le 29 mars 2018, le Conseil général a octroyé un crédit d'investissement de CHF 384'000.00 pour les travaux à réaliser sur les routes communales. Ceux-ci devraient débiter avant l'été 2019.

Dans son préavis de synthèse émis lors de l'examen préalable du projet des aménagements prévus sur la route cantonale, le SPC a demandé qu'il soit procédé à une étude complémentaire. Le présent message a pour objectif de demander au Conseil général un crédit en vue de l'établissement de celle-ci.

2. Description des prestations

L'étude portera sur les travaux d'aménagements de modération de trafic et de sécurisation pour les piétons et les transports publics sur la route cantonale traversant les villages de Murist et de La Vounaise. Elle sera établie par le bureau d'ingénieur ayant géré le dossier d'avant-projet, en tenant compte des analyses et des recommandations du bureau Team+, bureau spécialisé en matière de planifications et d'aménagements routiers. Il est précisé que le recours aux services d'un bureau spécialisé a été demandé par le SPC.

Les prestations du bureau d'ingénieur civil consistent en l'établissement d'un dossier de mise à l'enquête, comprenant également l'étude de détail des aménagements à réaliser, et d'un dossier d'appels d'offres et d'adjudications des offres ; les prestations relatives à la direction des travaux feront partie du crédit d'investissement. Celles de l'ingénieur « mobilité » tendent à esquisser les mesures nécessaires à la diminution de la vitesse des véhicules automobiles, ainsi qu'à la sécurisation des cheminements-piétons et des arrêts de bus.

A Murist, l'étude concerne la création de deux portes d'entrée du village, ainsi que l'aménagement de deux arrêts de bus au centre du village.

A La Vounaise, elle concerne la création de deux portes d'entrée du village et d'un trottoir d'une longueur d'environ 400 m, y compris traversées pour piétons, ainsi que le réaménagement des deux arrêts de bus situés au centre du village.

3. Honoraires

Le devis estimatif des études se présente comme suit :

Honoraires ingénieur civil	CHF	47'000.00
Honoraires ingénieur "mobilité"	CHF	14'000.00
Divers et imprévus (15 %)	CHF	9'150.00
Total HT	CHF	70'150.00
TVA 7.7 %	CHF	5'401.55
TOTAL TTC	CHF	75'551.55
TOTAL TTC arrondi pour demande de crédit		<u>76'000.00</u>

4. Financement

Le montant de CHF 76'000.00 TTC sera porté à charge du Dicastère de l'Environnement et de l'Energie, dans le chapitre des routes (620). Le taux d'amortissement est fixé à 15 %, conformément à l'article 53 ReLCo. En comptant un taux d'intérêts raisonnable de 2%, la charge financière annuelle sera d'environ CHF 12'920.00. Cet investissement sera financé par l'emprunt.

5. Conclusion

Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir accepter l'octroi d'un crédit d'étude complémentaire de CHF 76'000.00 TTC pour la mise en place d'aménagements sur la route cantonale traversant les villages de La Vounaise et de Murist et de l'autoriser à conclure l'emprunt y relatif.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 11 mars 2019.

Le Secrétaire général :
Lionel Conus

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :



Le Syndic :
André Losey

Conseiller communal responsable : Joseph Borcard, Dicastère de l'Environnement et de l'Energie